

**CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014**

**2014 DDCT 185 DGRI** Subvention (10.000 euros) à l'association Salon des Solidarités (12e).

**Mme Pauline VERON & M. Patrick KLUGMAN, rapporteurs**

-----

**Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 décembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « Salon des Solidarités» ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON et M. Patrick KLUGMAN au nom de la 7e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2014 à l'association « Salon des Solidarités » (5503 / 2014\_04432 - 2014\_05012), dont le siège social est situé 181, avenue Daumesnil, Paris 12e.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 65, nature 6574, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2014, de la façon suivante :

- 5.000 euros au titre des relations avec les associations (ligne budgétaire VF14009),
- 5.000 euros au titre des relations internationales (ligne budgétaire VF07002).